



Licenciement que je crois abusif

Par **Philomon**, le **22/12/2015** à **00:28**

Bonjour. J' ai été embauché en tant que technicien sur une tournée de musique (concerts). J' ai le statut très particulier d' intermittent du spectacle, et le contrat est du type contrat d' usage (= cachet à la journée) J' ai travaillé une dizaine de fois sur ce spectacle, et voilà que l' employeur m' informe par téléphone (pas reçu de courrier à ce jour) que je ne suis pas reconduit pour la suite. Comme j' ai le profil pour le poste et que je n' ai commis aucune faute professionnelle, je crois qu' il s' agit d' un licenciement abusif et je m' interroge : J' ai reçu un planning de 9 mois jusqu' au mois d' août qui semblait confirmer que j' étais embauché pour cette période. Je n' ai par contre pas signé de contrat sur une aussi longue période car les contrats sont fait au fur et à mesure du déroulement de la tournée. Ce planning a-t-il une valeur contractuelle ? Puis-je avoir recours aux prud' hommes ? Puis-je proposer à l' employeur une rupture à l' amiable ? avec quelle indemnités ? SVP bien tenir compte de la spécificité de ma situation : pas d' ancienneté (2 mois) dans l' entreprise, statut à part, employeurs multiples, etc... Merci.

Par **P.M.**, le **22/12/2015** à **09:03**

Bonjour,
En raison de la particularité du statut, je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale de la branche d'activité...